

Actualités

La Cour des comptes a réalisé pour la seconde année le contrôle qualité des dossiers de révision du Contrôle fédéral des finances (CDF).

Contexte et cadre normatif

Tous les organes de révisions sont soumis au contrôle qualité de leur dossier et les organes de contrôles publics n'échappent pas à cette réglementation. Ces contrôles sont réalisés par des pairs conformément au cadre légal et aux normes qui encadrent la profession. En 2023, l'unité révision de la Cour des comptes avait fait appel au CDF pour la revue qualité de la révision des comptes de l'Etat de Genève. Cette année, la Cour des comptes a réalisé, à la demande du CDF, le contrôle qualité de leurs dossiers de révisions.

Ce cadre a récemment évolué et repose désormais sur trois normes complémentaires : ISQM-CH 1, adaptation suisse de la norme internationale ISQM 1, ISQM 1, qui définit un système de gestion de la qualité fondé sur une approche par les risques, et ISQM 2, qui encadre la revue qualité des missions présentant un risque particulier.

Objectifs et déroulement

La mission avait pour objectif d'évaluer, de manière indépendante et objective, la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système de gestion de la qualité mis en place par l'organe de révision.

Dans un premier temps, la Cour a examiné si l'entité disposait d'un système de contrôle qualité lui fournissant une assurance raisonnable que :

- Le cabinet et son personnel respectent les normes professionnelles ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables ;
- Les rapports de révision émis sont appropriés au regard des circonstances.

Dans un second temps, la Cour a analysé un échantillon de dossiers de révision afin de vérifier la qualité de leur documentation tout au long du mandat : acceptation, planification, exécution de la révision selon une approche fondée sur les risques et établissement des rapports. Cet examen a également permis d'apprécier la mise en œuvre effective des procédures prévues par le système de gestion de la qualité.

À l'issue de ses travaux, la Cour a transmis au CDF un rapport présentant ses constats et formulant des recommandations d'amélioration.

En conclusion

La qualité des comptes publics repose sur celle des travaux de révision. En contrôlant le système de gestion de la qualité d'un organe de révision public, la Cour des comptes contribue à renforcer la fiabilité des audits, la conformité aux normes professionnelles et, plus largement, la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

Olivier GRIOT, Directeur de l'unité Révision

Mathilde RONSSIN, Responsable adjointe de l'unité Révision